



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Reseaux de donnees

Question au Gouvernement n° 2305

Texte de la question

M. le president. La parole est a M. Aloyse Warhouver.

M. Aloyse Warhouver. Ma question s'adresse a M. le ministre de l'industrie, de la poste et des telecommunications. Elle concerne les reseaux d'information.

Dans ce secteur, la France a longtemps ete a la pointe de la technologie. Elle fut la premiere a poser un jalon dans le domaine de la telematique avec l'invention du Minitel; des marches s'ouvraient a notre industrie des telecommunications, d'autant plus prometteurs que nos voisins allemands eprouvaient des difficultes techniques a mettre au point un produit similaire, le BTX.

A l'heure du bilan, force est de constater qu'en fait d'avance, nous avons maintenant dix ans de retard ! A titre de comparaison, l'Allemagne possede aujourd'hui 21 % de machines connectees, le Royaume-Uni 20 %, et la France seulement 8 %. Quant a l'Espagne, elle connait aujourd'hui le plus fort taux d'abonnement en Europe. Comment expliquez-vous, monsieur le ministre, que nous ayons pris un tel retard, alors que nous etions des precurseurs ?

A l'heure de la mondialisation de l'industrie, Internet joue un role preponderant dans la conception et la commercialisation des produits. Il s'agit aussi de savoir a qui vont appartenir les peages des autoroutes de l'information.

Quant a l'education nationale, elle avait accompli en 1984 un effort sans precedent. Le plan «Informatique pour tous» avait dote l'ensemble des etablisements d'ordinateurs, ce qui a permis aux eleves de s'initier a l'informatique en attendant la telematique.

J'ai enregistre avec beaucoup de satisfaction les declarations de M. le President de la Republique, annoncant hier que, d'ici a l'an 2000, l'ensemble des etablisements secondaires seraient connectes aux reseaux d'information. Mais un probleme important se pose: le probleme linguistique, car 80 % de l'information est delivree en anglais ou en allemand, 20 % seulement en francais. Des deux solutions possibles, laquelle allez-vous choisir monsieur le ministre ? Allez-vous mettre en place des serveurs de traduction ? Ou bien ne serait-il pas preferable de rendre obligatoire l'enseignement de l'anglais des la maternelle, pour ne pas marginaliser notre pays dans cette terrible explosion informatique ?

M. le president. Veuillez poser votre question.

M. Aloyse Warhouver. D'une facon generale, quels moyens allez-vous degager pour permettre a la France de rattraper son retard sur les autoroutes de l'information ? (Applaudissements sur divers bancs du groupe Republique et Liberte et du groupe socialiste.)

M. le president. La parole est a M. le ministre de l'industrie, de la poste et des telecommunications.

M. Franck Borotra, ministre de l'industrie, de la poste et des telecommunications. On n'a pas le droit, monsieur le depute, de dire que la France a dix ans de retard: ce n'est pas vrai ! («Tres bien !» sur plusieurs bancs du groupe du Rassemblement pour la Republique.)

Premierement, le Minitel a ete le precurseur du network computer. Dans le marche telematique, la France est probablement aujourd'hui l'un des pays qui a la plus grande diffusion. Sept millions de personnes utilisent, je le rappelle, le Minitel. C'est un marche considerable qui represente sept milliards de francs pour quelque 25 000 services rendus.

Deuxiemement, le President de la Republique a clairement affirme hier sa volonte de voir la France s'engager

dans la bataille de la société de l'information. Nous avons dans ce domaine des atouts considérables. Je pense en particulier aux centres de recherche - l'INRIA ou le CNET - à notre expérience dans le domaine des services en ligne, à la créativité des fournisseurs de contenu ou à l'existence d'un vrai marché telematique.

Troisièmement, afin que la France présente soit sur les autoroutes de l'information, le Gouvernement a pris depuis trois ans l'initiative d'un appel à propositions qui recouvre aujourd'hui 250 projets, financés à hauteur de 500 millions de francs par l'Etat.

Cela dit, je le reconnais bien volontiers, le cœur du problème est d'abord au niveau de l'éducation. Il est vrai - et le Président de la République l'a dit hier - que nos enfants doivent vivre avec leur temps. C'est la raison pour laquelle M. le Premier ministre engage le Gouvernement à mettre en œuvre un plan triennal ambitieux dans trois directions: le raccordement de tous les établissements aux réseaux; l'équipement des collèges et des lycées en micro-ordinateurs communiquant avec, pour objectif, un poste pour quinze élèves; enfin, l'utilisation des techniques multimédias comme outil d'enseignement pour permettre un enseignement interactif. L'objectif est de faire en sorte que, d'ici à l'an 2 000, tous les jeunes qui quittent le système éducatif sachent utiliser parfaitement cet outil qui fait partie de la vie de tous les jours. (Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.)

Texte de la réponse

M. le président. La parole est à M. Aloyse Warhouver.

M. Aloyse Warhouver. Ma question s'adresse à M. le ministre de l'industrie, de la poste et des télécommunications. Elle concerne les réseaux d'information.

Dans ce secteur, la France a longtemps été à la pointe de la technologie. Elle fut la première à poser un jalon dans le domaine de la telematique avec l'invention du Minitel; des marchés s'ouvraient à notre industrie des télécommunications, d'autant plus prometteurs que nos voisins allemands éprouvaient des difficultés techniques à mettre au point un produit similaire, le BTX.

À l'heure du bilan, force est de constater qu'en fait d'avance, nous avons maintenant dix ans de retard ! À titre de comparaison, l'Allemagne possède aujourd'hui 21 % de machines connectées, le Royaume-Uni 20 %, et la France seulement 8 %. Quant à l'Espagne, elle connaît aujourd'hui le plus fort taux d'abonnement en Europe. Comment expliquez-vous, monsieur le ministre, que nous ayons pris un tel retard, alors que nous étions des précurseurs ?

À l'heure de la mondialisation de l'industrie, Internet joue un rôle prépondérant dans la conception et la commercialisation des produits. Il s'agit aussi de savoir à qui vont appartenir les péages des autoroutes de l'information.

Quant à l'éducation nationale, elle avait accompli en 1984 un effort sans précédent. Le plan «Informatique pour tous» avait doté l'ensemble des établissements d'ordinateurs, ce qui a permis aux élèves de s'initier à l'informatique en attendant la telematique.

J'ai enregistré avec beaucoup de satisfaction les déclarations de M. le Président de la République, annonçant hier que, d'ici à l'an 2000, l'ensemble des établissements secondaires seraient connectés aux réseaux d'information. Mais un problème important se pose: le problème linguistique, car 80 % de l'information est délivrée en anglais ou en allemand, 20 % seulement en français. Des deux solutions possibles, laquelle allez-vous choisir monsieur le ministre ? Allez-vous mettre en place des serveurs de traduction ? Ou bien ne serait-il pas préférable de rendre obligatoire l'enseignement de l'anglais dès la maternelle, pour ne pas marginaliser notre pays dans cette terrible explosion informatique ?

M. le président. Veuillez poser votre question.

M. Aloyse Warhouver. D'une façon générale, quels moyens allez-vous dégager pour permettre à la France de rattraper son retard sur les autoroutes de l'information ? (Applaudissements sur divers bancs du groupe République et Liberté et du groupe socialiste.)

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'industrie, de la poste et des télécommunications.

M. Franck Borotra, ministre de l'industrie, de la poste et des télécommunications. On n'a pas le droit, monsieur le député, de dire que la France a dix ans de retard: ce n'est pas vrai ! («Tres bien !» sur plusieurs bancs du groupe du Rassemblement pour la République.)

Premièrement, le Minitel a été le précurseur du network computer. Dans le marché telematique, la France est

probablement aujourd'hui l'un des pays qui a la plus grande diffusion. Sept millions de personnes utilisent, je le rappelle, le Minitel. C'est un marché considérable qui représente sept milliards de francs pour quelque 25 000 services rendus.

Deuxièmement, le Président de la République a clairement affirmé hier sa volonté de voir la France s'engager dans la bataille de la société de l'information. Nous avons dans ce domaine des atouts considérables. Je pense en particulier aux centres de recherche - l'INRIA ou le CNET - à notre expérience dans le domaine des services en ligne, à la créativité des fournisseurs de contenu ou à l'existence d'un vrai marché telematique.

Troisièmement, afin que la France présente soit sur les autoroutes de l'information, le Gouvernement a pris depuis trois ans l'initiative d'un appel à propositions qui recouvre aujourd'hui 250 projets, financés à hauteur de 500 millions de francs par l'Etat.

Cela dit, je le reconnais bien volontiers, le cœur du problème est d'abord au niveau de l'éducation. Il est vrai - et le Président de la République l'a dit hier - que nos enfants doivent vivre avec leur temps. C'est la raison pour laquelle M. le Premier ministre engage le Gouvernement à mettre en œuvre un plan triennal ambitieux dans trois directions: le raccordement de tous les établissements aux réseaux; l'équipement des collèges et des lycées en micro-ordinateurs communiquants avec, pour objectif, un poste pour quinze élèves; enfin, l'utilisation des techniques multimédias comme outil d'enseignement pour permettre un enseignement interactif. L'objectif est de faire en sorte que, d'ici à l'an 2 000, tous les jeunes qui quittent le système éducatif sachent utiliser parfaitement cet outil qui fait partie de la vie de tous les jours. (Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.)

Données clés

Auteur : [M. Warhouver Aloyse](#)

Circonscription : - RL

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 2305

Rubrique : Télécommunications

Ministère interrogé : industrie, poste et télécommunications

Ministère attributaire : industrie, poste et télécommunications

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 12 mars 1997, page 1796

Réponse publiée le : 12 mars 1997, page 1796

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du 12 mars 1997